

Niveau 3

Modalités d'accès à la formation

Formation continue :

- Toutes personnes validant un projet professionnel avec un(e) conseiller(ère) (France Travail, Mission locale, OPCO, CEP etc...), projet personnel, reconversion professionnelle etc..

Formation en alternance :

- En apprentissage : toutes personnes ayant 15 ans le 31 décembre de l'année civile et qui a terminé son année de 3^{ème} générale, « prépa-métiers », SEGPA... et de 29 ans maximum. Si plus de 29 ans nous contacter.

Pré-inscription sur le site de l'Ecole des Travaux Publics <https://etp-bfc.fr/etp/>

- En contrat de professionnalisation ou par un Plan de Développement des Compétences

Modalités pédagogiques

- Alternance entre cours théoriques appliqués aux TP et travaux pratiques sur le terrain de manœuvre La Barotte et de séquences en entreprise.
- Progression et activités pédagogiques adaptées à l'apprenant.

Objectifs visés et évaluables

Former de futurs salariés conducteurs d'engins de Travaux Publics en capacité d'assurer en autonomie :

- La préparation de l'intervention et la réalisation manuelle d'opérations simples de VRD
- La prise et la clôture de poste des engins

La réalisation :

- D'ouvrages simples de façon optimale dans le respect des consignes de sécurité en utilisant des engins compacts < à 6 tonnes suivants : pelle, chargeuse, tombereau et compacteur.
- D'ouvrages complexes de façon optimale dans le respect des consignes de sécurité avec un engin spécifique **au choix** : pelle de plus de 6 tonnes ; chargeuse-pelleteuse ou pelle multifonctions ; chargeuse et tombereau ; bouteur ; ou niveleuse.

Contenu de la formation

Formation par blocs de compétences :

- **Bloc 1 : Exécuter des opérations hors conduite**

Cours théoriques appliqués aux TP, implantation d'ouvrage, travail au sol, entretien des engins

- **Bloc 2 : Réaliser des ouvrages à l'aide d'engins compacts**

Réalisation d'opérations hors production, terrassement et manutention de charges

- **Bloc 3.x : Réaliser des ouvrages à l'aide d'engins de + de 6 tonnes**

Réalisation d'opérations hors production, manutention de charges, chargement de matériaux, excavation, transport, terrassement et mise en forme ou mise en œuvre de matériaux sur un engin de spécialité



Modalités d'évaluations du diplôme

- Évaluations certificatives en cours de formation.
- Le Titre de Conducteur d'Engins de Travaux Publics est validé par l'obtention des 2 blocs de compétences obligatoires et 1 bloc de spécialisation au choix.
- Passage de 3 CACES® R482 et (possibilité de CACES® supplémentaires dans le cadre d'un parcours personnalisé).
- Formations AI PR et SST incluses.

Suite du parcours

- Salarié dans une entreprise de travaux publics en tant que Conducteur d'Engins.
- Poursuite en Bac Pro TP ou BP Conducteur d'Engins possible.

Public visé - Modalités de sélection

- Personne manifestant un fort intérêt pour les métiers des Travaux Publics.
- Aptitude à l'exécution de travaux nécessitant une concentration prolongée et une sollicitation physique.
- Entretien et tests de positionnement.

Rémunération

- Différentes rémunérations sont possibles en fonction de la situation du stagiaire à l'entrée en formation : ARE, rémunération Région BFC, rémunération pour les alternants etc..

Renseignements et inscriptions :

Secrétariat de formations : 03 80 91 43 20 cfppa.chatillon@educagri.fr

CFPPA La Barotte Haute Côte-d'Or

Route de Langres, 21400 Châtillon sur Seine www.labarotte.fr



COFINANÇÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Durée

Formation continue :

- Parcours complet : 22 semaines en centre de formation, 9 semaines en entreprise.
- Possibilité d'individualisation des parcours.

Alternance :

- Parcours de 24 semaines en centre de formation sur deux années scolaires à raison d'une semaine par mois.
- Parcours de 14 semaines en centre de formation sur une année scolaire pour les personnes déjà diplômées.

Mode de financement et tarif

- La Région Bourgogne Franche Comté finance le coût pédagogique de la formation pour toutes personnes en recherche d'emploi admis en formation.
- Des aides en direction des entreprises sont possibles pour l'embauche d'un apprenti ou d'un salarié en alternance (Etat, OPCO etc..).
- Aide aux frais d'hébergement, de restauration et de 1ers équipements pour les apprentis.

Délais d'accès à la formation

Formation continue :

- Parcours complet : 22 semaines en centre de formation, 9 semaines en entreprise.
 - L'apprenti doit entrer en formation dans les 3 mois qui suivent le début du contrat d'apprentissage.
- Début de la formation en centre courant septembre de l'année.



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Possibilité d'accompagnement. Pour plus d'information, contacter notre référent(e) handicap : handicap.chatillon@educagri.fr

